

L'édit



SMICTOM de SOLOGNE

**Au 1^{er} août 2021,
100% de vos emballages se trient**

**SPECIAL EXTENSION
DES CONSIGNES DE TRI**



Madame, Monsieur,

Le nouveau comité syndical a été installé en septembre 2020 comprenant 24 membres titulaires issus de chaque commune du territoire du SMICTOM et autant de suppléants.

Le SMICTOM assure le service de collecte et de traitement des déchets des ménages ainsi que la gestion de 8 déchèteries et 8 plates-formes de déchets verts.

Dès le second trimestre 2021, les consignes de tri des emballages vont évoluer.

Le 1^{er} août 2021, de nouveaux emballages recyclables (pots de yaourt, films plastiques, barquettes de polystyrène...) viendront s'ajouter dans vos bacs à couvercle jaune et seront traités au nouveau centre de tri près d'Orléans.

Le but est double : diminuer les tonnages d'ordures ménagères à incinérer que vous mettiez dans le bac à couvercle bordeaux et valoriser de nouveaux emballages.

Des projets sont à l'étude :

- Construction d'une plate-forme de déchets verts à Chaon.
- Transformation de notre système de quai de transfert actuel, devenu obsolète et coûteux en maintenance, en quai gravitaire permettant un fonctionnement simple et surtout sécurisant.
- Faisabilité d'une déchèterie nouvelle génération à Lamotte-Beuvron.
- Etude du tri à la source de nos déchets organiques dit biodéchets apportant une valorisation en compostage ou en énergie.

D'autre part, le gaspillage alimentaire que l'on connaît depuis des années est inadmissible : c'est à mon sens l'affaire de nous tous (du producteur au consommateur).

Dans mes propos, je n'ai pas voulu employer le mot « écologie », je préfère citer les termes « bon sens », « affaire de tous » car si la situation perdure notre terre ne résistera pas longtemps aux attaques que l'homme lui fait subir.

Vous comprendrez bien qu'il faut aller dans ce sens pour laisser une planète la plus propre possible à nos futures générations.

Je compte sur vous, car le SMICTOM de Sologne ne pourra pas à lui seul apporter une solution aux enjeux évoqués.

Amicalement

Le Président du SMICTOM de Sologne
Jean-Michel DEZELU



CHAON- CHAUMONT SUR THARONNE
LA FERTÉ BEAUHARNAIS - LA FERTÉ IMBAULT
LA FERTÉ SAINT AUBIN
LA MAROLLE EN SOLOGNE
LAMOTTE BEUVRON-LOREUX
MARCILLY EN GAULT
MARCILLY EN VILLETTE
MÉNESTREAU EN VILLETTE
NOUAN LE FUZELIER - ORÇAY
PIERREFITTE SUR SAULDRE
SAINT VIÂTRE -SALBRIS
SELLES SAINT DENIS -SENNELY
SOUESMES-SOUVIGNY EN SOLOGNE
THEILLAY-VILLENY
YVOY LE MARRON-VOUZON

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS



JOURNAUX
ET MAGAZINES



ANNUAIRES
ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES
ET AUTRES PAPIERS



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTONNETTES



EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN MÉTAL



À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



POTS ET BOCAUX
EN VERRE



BOUTEILLES
EN VERRE



A PARTIR DU 1^{ER} AOÛT 2021

POUR VOUS LE TRI SE SIMPLIFIE

Pourquoi ?

Pour valoriser **VOS** déchets. En triant, **VOUS** protégez l'environnement et **VOUS** limitez le gaspillage.

Quels sont les nouveaux emballages que vous devez jeter en plus dans votre bac de tri (couvercle jaune) ?

- Sacs, sachets et films plastiques
- pots, boîtes et barquettes
- petits aluminiums : capsules de café, emballages vides des médicaments...

Exemples de nouveaux emballages que vous devez déposer dans votre bac de tri (couvercle jaune).



Que deviennent vos emballages ?

Les emballages que vous triezi sont collectés et apportés au centre de tri d'Orléans Métropole, où ils sont séparés par famille de matériau (cartonnettes, acier, aluminium, plastique).

Leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets.

La brique alimentaire



Les emballages acier



Les emballages aluminium



Les bouteilles et flacons en plastique



BON À SAVOIR

Vos bacs actuels sont suffisants pour répondre aux besoins des extensions des consignes de tri.

Si à l'usage votre bac vous semble trop petit, n'hésitez pas à nous contacter au **02 54 88 58 28**

ET EN PRATIQUE ?

- C'est un emballage ? Déposez-le **en vrac** dans le bac de tri
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- **N'imbriguez pas** les emballages les uns dans les autres

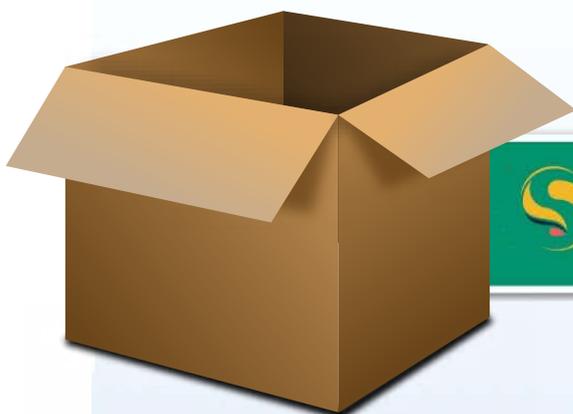
UN GESTE **SIMPLE**

POUR UN **TRI**

EFFICACE

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2021

**VOS CARTONS
VOLUMINEUX
DOIVENT ÊTRE
DÉPOSÉS EN
DÉCHÈTERIE**



 **DÉCHÈTERIE**

LAMOTTE-BEUVRON
SALBRIS
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE
MARCILLY-EN-VILLETTE
SELLES-SAINT-DENIS
THEILLAY
SOUESMES
LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

Les cartons qui ont une dimension supérieure à la taille d'une boîte à chaussures doivent être apportés aux horaires d'ouverture **dans une de nos 8 déchèteries** ou **sur les 8 plateformes de végétaux** dans des contenants dédiés à cet emballage. En effet, les cartons de grande taille gênent la collecte et bloquent les machines de tri.

Encore mieux !

Réutilisez vos grands cartons pour vos envois ou en réalisant des boîtes de rangement.
C'est simple, économique et écologique.

CONTACT

 www.smictomdesologne.com

 Smictom de Sologne

 smictomdesologne@orange.fr

 02 54 88 58 28